



Formulaire de demande prime syndicale et fiche fiscale 281.10

Chers Affiliés,

N'oubliez pas de télécharger ces documents via votre boîte électronique professionnelle, accessible à l'adresse www.ens.cfwb.be :

1. Votre formulaire de prime syndicale qui vous permettra de récupérer 90 €, si vous avez cotisé de manière ininterrompue depuis un an. Ce formulaire doit nous être renvoyé complété et signé avant le 1er juillet.
2. Votre fiche fiscale 281.10 nécessaire pour remplir votre déclaration d'impôts. Certains d'entre vous, dont le salaire a fait l'objet d'une régularisation, trouveront peut-être une fiche 281.12 ou 281.18. Vous devrez également les joindre à votre déclaration.

En cas de perte du code d'accès à votre boîte électronique, vous pouvez l'obtenir :

- soit en adressant un courriel auprès de l'ETNIC (fpens@etnic.be) et en mentionnant votre numéro de matricule ;
- soit en téléphonant aux numéros suivants du lundi au vendredi :
0800/20.000 (de 8h00 à 18h00)
02/413.20.20 (de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 16h00)

Ce même service peut vous faire parvenir une version papier de ces documents sous réserve que vous en ayez fait la demande au plus tard le 22 juin.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter secretariat@slfp-enseignement.be ou prenez directement contact avec votre permanent régional.

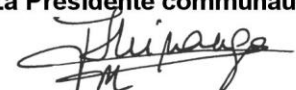
L'équipe du SLFP-ENSEIGNEMENT

Pour visa,

La Présidente communautaire,



Le Chef d'Etablissement



Masanka Tshimanga

Syndicat Libre de la Fonction Publique - GROUPE ENSEIGNEMENT

Rue du Commerce 20 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02 548 00 20 - Fax : 02 502 34 44
secretariat@slfp-enseignement.be - www.slfp-enseignement.be

Pour affichage aux valves syndicales, en vertu de l'article 11 de l'A.R. du 28/09/1984